

Lettre-circulaire : **981133** du 27 janvier 1998.

**OBJET : Sécurité d'utilisation des dispositifs médicaux.**

**Incidents ou risques d'incidents liés à l'utilisation de tables d'opérations à plateau transférable.**

Textes de références :

- Articles L. 665-1 à 665-9 et R. 5274 à R. 5287 du code de la Santé Publique
- Lettre-circulaire n° 964459 du 12 août 1996 relative à l'utilisation de tables d'opérations.

L'attention du Ministère chargé de la Santé a été récemment appelée sur un risque d'incident grave pouvant se produire lors de l'utilisation des tables d'opérations à plateaux transférables.

En effet, il peut se produire dans certains cas et sur certains modèles de tables un basculement du plateau et par conséquent un **risque de chute du patient** :

- soit lors du transfert du plateau, du pilier vers le chariot, du fait de l'usure des éléments mécaniques assurant la solidarisation de l'ensemble chariot-plateau,
- soit lors de son transfert du chariot vers le pilier, du fait de l'usure des éléments mécaniques assurant la solidarisation de l'ensemble pilier-plateau. La non-détection d'un mauvais positionnement des éléments les uns par rapport aux autres peut également avoir les mêmes conséquences.

Compte tenu du risque pour la santé et la sécurité des patients, il est demandé :

- de vérifier au sein de l'établissement l'ensemble des tables, plateaux et chariots transferts, comme cela avait été mentionné dans la lettre-circulaire du 12 août 1996 susvisée ;
- à la suite de cette vérification et s'il y a lieu, de faire changer les éléments défectueux et/ou faire procéder la mise en place de dispositifs antibascullements ;
- d'intégrer dans les programmes de contrôle périodique par les utilisateurs et de maintenance préventive par les équipes techniques, le contrôle et le changement si besoin est des pièces d'usure, en accordant une attention particulière à celles liées à la sécurité antibasculement

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Direction des Hôpitaux - Bureau des dispositifs médicaux EM1 - téléphone 01 40 56 47 43.

*Pour le Ministère et les délégations*

*Par empêchement du Directeur des hôpitaux*

*Le Chef de Service*

*Jacques LENAIN*

<http://www.hosmat.fr>